

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2019-CC-07-123

**OUVERTURE DE CREDITS
D'INVESTISSEMENT PAR
ANTICIPATION - EXERCICE
2020 (BUDGET PRINCIPAL)**

L'an deux mille dix-neuf, le Mercredi Quatre Décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

**SEANCE
DU 4 DECEMBRE 2019**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 29

votants : 40

**DATE DE CONVOCATION :
27 Novembre 2019**

**SECRETAIRE DE SEANCE :
Luc PESSE**

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE (Raray)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Pouvoirs :

- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully) pouvoir à Monsieur PLASMANS Marc (Rully) ;
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis) pouvoir à Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis) ;
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) pouvoir à Monsieur FLEURY Pierre (Senlis) ;
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis) pouvoir à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant) ;
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philipe (Senlis) pouvoir à Madame LUDMANN Véronique (Senlis) ;
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis) pouvoir à Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis) ;
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) pouvoir à Madame LOISELEUR Pascale (Senlis) ;
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis) pouvoir à Madame BENOIST Magalie (Senlis) ;
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) pouvoir à Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis) ;
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis) pouvoir à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis) ;
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon) pouvoir à Monsieur MENEZ Yves (Villers-Saint-Frambourg-Ognon) ;

**Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence
suit(vent) :**

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur FROMENT Daniel, (Froment)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers Sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :
Néant

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 29 présents, 19 absents et 11 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Exposé des motifs

Les textes en vigueur permettent au Conseil Communautaire, d'ouvrir par anticipation des crédits budgétaires, pour le compte de l'année 2020, à hauteur du quart des crédits ouverts au titre des dépenses d'investissement, définies au titre du budget (Budget Primitif + Décisions Modificatives votées) de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise.

A l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les **dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget 2019**, c'est-à-dire non seulement les dépenses inscrites aux budgets primitifs (BP) et aux budgets supplémentaires, mais également celles inscrites dans les décisions modificatives. Dans ce sens, l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que : « *Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Dans ce sens les dépenses d'investissement prévisionnelles votées pour le compte de l'année 2019 étaient les suivantes :

Chapitres hors opérations :

Chapitre n°20 : Immobilisations incorporelles : 304 310,00 euros,

Chapitre n°21 : Immobilisations corporelles : 1 260 700,00 euros,

Chapitre n°23 : Immobilisations en cours : 39 332,20 euros,

Opérations :

Opération n°11 : Aménagement voie douce délaissé SNCF Senlis : 46 100,00 euros,

Opération n°12 : Aménagement voie douce Senlis-Chamant : 37 000,00 euros
Opération n°16 : Aménagement de la passerelle rue Audibert : 950,00 euros
Opération n°17 : Aménagement PAV enterrés déchets ménagers Senlis phase n°2
Opération n°19 : Etude programmation faisabilité Piscine : 40 000,00 euros
Opération n°21 : Réhabilitation Bâtiment n°1 quartier Ordener : 103 000,00 euros
Opération n°23 : Aménagement Avenue Eugène Gazeau : 184 980,00 euros
Opération n°24 : Aménagement voie douce Senlis-Chamant (seconde partie) : 38 000,00 euros
Opération n°28 : Aménagement ZAE : 211 938,00 euros
Opération n°30 : Eclairage ZAE : 179 590,00 euros

TOTAL des dépenses d'investissement hors remboursement de la dette (chapitre n°16 : remboursement du capital de la dette) : **2 448 000,02 euros**.

Chapitres	Crédits ouverts (BP + DM) 2019	Quart des crédits ouverts	Répartition proposée
Hors opérations			
Immobilisations incorporelles (20)	304 310,00 euros	76 077,50 euros	76 077,50 euros
Immobilisations corporelles (21)	1 260 700,00 euros	315 175,00 euros	315 175,00 euros
Immobilisations en cours (23)	39 332,20 euros	9 833,05 euros	9 833,05 euros
Sous-total :	1 604 342,20 euros	401 085,55 euros	401 085,55 euros
Opérations			
Opération n°11 : Aménagement voie douce délaissé SNCF Senlis	46 100,00 euros	11 525,00 euros	11 525,00 euros
Opération n°12 : Aménagement voie douce Senlis-Chamant	37 000,00 euros	9 250,00 euros	9 250,00 euros
Opération n°16 : Aménagement de la passerelle rue Audibert	950,00 euros	237,50 euros	237,50 euros
Opération n°17 : Aménagement PAV enterrés déchets ménagers Senlis phase n°2	2 100,00 euros	525,00 euros	525,00 euros
Opération n°19 : Etude programmation faisabilité Piscine	40 000,00 euros	10 000,00 euros	10 000,00 euros
Opération n°21 : Réhabilitation Bâtiment n°1 quartier Ordener	103 000,00 euros	25 750,00 euros	25 750,00 euros
Opération n°23 : Aménagement Avenue Eugène Gazeau	184 980,00 euros	46 245,00 euros	46 245,00 euros
Opération n°24 : Aménagement voie douce Senlis-Chamant (seconde partie)	38 000,00 euros	9 500,00 euros	9 500,00 euros
Opération n°28 : Aménagement ZAE	211 938,00 euros	52 984,50 euros	52 984,50 euros
Opération n°30 : Eclairage ZAE	179 590,00 euros	44 897,50 euros	44 897,50 euros
Sous-total :	843 658,00 euros	210 914,50 euros	210 914,50 euros
TOTAL	2 448 000,02 euros	612 000,05 euros	612 000,05 euros

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-1,

Vu le budget primitif 2019, les décisions modificatives et les crédits votés y afférents,

Considérant la nécessité d'ouvrir des crédits d'investissement par anticipation au titre du budget 2020,

Considérant la répartition proposée

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, les membres du Conseil Communautaire par un vote au scrutin ordinaire, par 40 voix « POUR », aucune voix « CONTRE » aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- **AUTORISENT** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à ouvrir par anticipation, un quart des crédits d'investissement, pour le compte de l'année 2020, dans le cadre du respect des crédits ouverts au budget primitif 2019 et décisions modificatives,

- **VOTENT** la répartition proposée.

Envoyé en préfecture le 09/12/2019
Reçu en préfecture le 09/12/2019
Affiché le **10 DEC. 2019**
ID: 060-200066975-20191204-DEL2019CC07123-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : **- 9 DEC. 2019**
Et de l'affichage le : **10 DEC. 2019**

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le **- 9 DEC. 2019**

Le Président,

Philippe **CHARRIER**

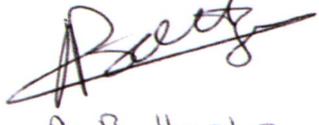
Par ordre et par délégation

A. Battaglia



Le Président,

Philippe **CHARRIER**

Par ordre et par délégation

A. Battaglia